

**Extrait du registre des délibérations  
du conseil d'administration de  
l'Institut polytechnique de Grenoble  
Séance ordinaire du jeudi 27 juin 2024 à 13h30**

Le conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Grenoble s'est tenu le jeudi 27 juin 2024 à 13h30, sous la présidence de Mme Christine GOCHARD, Présidente du conseil.

À l'ouverture de la séance, le nombre des membres en exercice présents et représentés atteignait un total de 30 membres sur les 34 membres en exercice que compte le conseil. Le quorum prévu par l'article 22 du décret n°2007-317 du 8 mars 2007 étant atteint, l'assemblée pouvait valablement délibérer.

Décision n°20240601

Vu le décret n°2007-317 du 8 mars 2007 relatif à l'Institut polytechnique de Grenoble ;  
Vu l'article 1 du règlement intérieur de l'Institut polytechnique de Grenoble.

**Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mars 2024**

Le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 13 mars 2024.

*Nombre de présents : 20  
Nombre de pouvoirs : 10  
Total présents et représentés : 30  
Nombre de votants : 30  
Nombre d'abstentions : 0  
Total des suffrages exprimés : 30*

*Nombre de voix défavorables : 0  
Nombre de voix favorables : 30*

à l'unanimité des suffrages exprimés  
 à la majorité des suffrages exprimés

*E. Gheeraert*

Etiénne GHEERAERT

Vice-président du Conseil d'administration  
en charge de la stratégie, des RH et du  
DD&RS

**Etiénne GHEERAERT**  
Vice-président du Conseil d'administration  
en charge de la stratégie, des RH et du DD&RS  
Institut polytechnique de Grenoble

Transmis au Rectorat le 28/06/24

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Document soumis à la délibération du conseil d'administration du

# CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT POLYTECHNIQUE DE GRENOBLE

## 13 MARS 2024

**Grenoble INP - UGA**  
Institut polytechnique  
de Grenoble

46 avenue Félix Viallet  
F -38031 Grenoble Cedex 1

Tél. +33 (0)4 76 57 45 00  
Fax +33 (0)4 76 57 45 01

[www.grenoble-inp.fr](http://www.grenoble-inp.fr)

Le conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Grenoble s'est réuni le :

**Mercredi 13 mars 2024 à 13 heures 33,**  
**sous la Présidence de Madame Christine GOCHARD,**  
**dans les locaux de Grenoble INP - UGA et en visioconférence,**  
46 avenue Félix Viallet à Grenoble

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

##### **Professeurs et assimilés (collège A)**

Étienne GHEERAERT, Laurent DAVOUST, Laurent LEFEVRE

##### **Autres enseignants et assimilés (Collège B)**

Marion DOHEN, Stéphane MANCINI, Eirini SARIGIANNIDOU, Oliwia KURTYKA

##### **Personnels Ingénieurs, administratifs techniques et de service IATS (Collège C)**

Patrick GILLOU, Nancy IACONO

##### **Étudiants (collège D)**

Romane DUBOIS, Rémi MUSTIERE, Romane GUEDON, Victor PRELY, Dylan BOUDAUD

##### **Personnalités extérieures**

Jacques GOUDET

##### **Personnalité qualifiée désignée par le ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation**

Pascale BAYLE-GUILLEMAUD

##### **Personnalités qualifiées**

Alexandre BARRE, Christophe BEGUINET, Pierre-Alexandre FUHRMANN, Christine GOCHARD, Isabelle MARGAIN, Pascal MIOCHE, Aimeric MOUGEOT, Serge PERUCCIO, Laurent RUBALDO, Valérie THEROND

##### **Membre de droit – Président de l'Université Grenoble Alpes**

Jean-Christophe CAMART

##### **Invités**

Vivien QUEMA, Emmanuel PASTUREL, Jean-François FRASES, Alexa CHEVALLET, Cécile GROS, Hervé PLESTAN, Céline DARIE, Alain SCORDEL, Anne LE CAPON, Thierry PERES, Marion DOHEN, Mnacho ENECHIM, Gaëlle CALVARY, Geoffroy ENJOLRAS, Bernard PINEAUX, Isabella ZIN, Ioannis PARISSIS, Yves MARECHAL, Alice CAPLIER, Delphine RIU, Eduardo MENDES, Hervé GUIOL, Hervé COLASUONNO, Salman SHAHID, Anthony BERTRAND, Marie-Adeline ASCOLO, Christine BOUT DE L'AN, Franck PERRIN, Marie-Anne LE DAIN, Hubert HEMART, Bertrand CELSE, Marine BRUNET

#### **ABSENTS EXCUSES**

##### **Professeurs et assimilés (collège A)**

Marie-Laurence CARON, Thomas REVERDY

##### **Autres enseignants et assimilés (Collège B)**

Nicolas RUTY

##### **Personnels Ingénieurs, administratifs techniques et de service IATS (Collège C)**

Madeleine ZALKIND

##### **Étudiants (collège D)**

Emmanuelle GIRARD, Syméon TAUPIAC, Laurine BORD, Élise VIRICEL

##### **Personnalités extérieures**

Jacqueline MADRENNES, Louiliam CLOT

##### **Personnalités qualifiées**

Géraldine EYRAUD, Emmanuelle PERRET

## **SOMMAIRE**

1. Installation du Conseil d'administration.....	4
a. Présentation de l'équipe Présidence (présenté en Bureau) (information) .....	4
b. Présentation de l'Institut polytechnique de Grenoble (information) .....	4
c. Composition du Bureau (délibération) .....	6
d. Missions et fonctionnement du Conseil d'administration (information) .....	7
2. Actualités & procès-verbal .....	11
a. Approbation procès-verbal des séances précédentes (délibération).....	11
3. Stratégie et gouvernance.....	11
a. Rapport annuel de performance (RAP) 2023 (présenté en Bureau) (information) .....	11
b. État d'avancement du conseil des transitions (présenté en Bureau) (information) .....	19
c. Convention des entreprises pour le climat (CEC) (information).....	23
d. Participation de Grenoble INP – UGA comme sociétaire de PROXIIMED (délibération) .....	27
4. Affaires financières .....	29
a. Approbation du compte financier 2023 (présenté en Bureau et en CP) (délibération) .....	29
b. Admission non-valeur (présenté en CP) (délibération simplifiée) .....	31
5. Ressources humaines .....	31
a. Évolution du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) (présenté en Bureau, CSA et en CP) (délibération simplifiée).....	31
b. Actualisation du règlement de gestion des contractuels (présenté en Bureau, CSA et en CP) (délibération simplifiée) .....	31
6. Affaires réglementaires.....	32
a. Délégation d'attributions du conseil d'administration à l'administrateur général – cadre général sur la mandature (délibération).....	32
b. Désignation des représentants du conseil d'administration dans les différentes commissions (présenté en CP) (délibération).....	34
7. Retour sur délégations du CA à l'administrateur général (présenté en CP) (pour information).....	36
8. Recueil des propositions de sujets pour l'ordre du jour du prochain CA (tour de table).....	37

*La séance est ouverte à 13 heures 35. Le quorum préconisé par le règlement intérieur était atteint lorsque le conseil a procédé aux délibérations.*

## **Christine GOCHARD**

Bonjour et bienvenue à tous. Sur la suggestion des étudiants lors de la dernière séance, les participants sont désormais répartis librement dans la salle. Les membres de l'instance sont placés sur les tables de la première rangée ; participent également au CA un certain nombre de directeurs d'écoles et autres invités, placés au deuxième rang.

Un certain nombre de pouvoirs ont été donnés.

- Jacqueline MADRENNES a donné pouvoir à Alexandre BARRE.
- Thomas REVERDY a donné pouvoir à Oliwia KURTYKA.
- Madeleine ZALKIND a donné pouvoir à Nancy IACONO-NOUXET.
- Nicolas RUTY a donné pouvoir à Marion DOHEN.

Deux autres pouvoirs doivent être attribués.

- Valérie THEROND reprend le pouvoir de Géraldine EYRAUD.
- Laurent DAVOUST reprend le pouvoir de Marie-Laurence CARON.

## **1. Installation du Conseil d'administration**

### **a. Présentation de l'équipe Présidence (présenté en Bureau) (information)**

#### **Vivien QUEMA**

L'équipe politique est composée comme suit :

- Etienne GHEERAERT : Vice-président stratégie, RH, DD&RS et du conseil d'administration ;
- Bernard PINEAUX : Vice-président adjoint transformation et amélioration continue ;
- Isabella ZIN : Vice-présidente formation et du conseil des études et de la vie universitaire ;
- Oum-EI-Kheir AKTOUF : Vice-présidente adjointe vie étudiante ;
- Yannick CHAMPION : Vice-président recherche et du conseil scientifique ;
- Lorena ANGHEL : Vice-présidente Affaires internationales ;
- Gaëlle CALVARY : Vice-présidente innovation et entreprises ;
- Mnacho ECHENIM : Vice-président adjoint relations entreprises ;
- Geoffroy ENJOLRAS : Vice-président finances ;
- Ioannis PARISSIS : Vice-président systèmes d'information.

### **b. Présentation de l'Institut polytechnique de Grenoble (information)**

#### **Vivien QUEMA**

Grenoble INP - UGA regroupe 10 écoles et départements :

- 8 écoles d'ingénierie et de management ;
- 1 département de formation professionnelle ;
- 1 département transverse, le Département Humanités et Pédagogie (DHeP).

L'établissement compte deux cycles préparatoires – la Prépa des INP et PeiP (réseau Polytech).

Grenoble INP - UGA, ce sont également 21 plateformes technologiques et fablabs, 38 laboratoires, dont 8 internationaux, 370 entreprises partenaires, un réseau d'entreprises (IN'Partners), une filiale de valorisation (IESA) et une fondation, qui finance des actions d'intérêt général.

Les domaines d'expertise de l'établissement sont les suivants :

- énergie et environnement ;
- géomatériaux et génie civil ;
- matériaux, matériaux biosourcés et procédés ;
- micro nanotechnologies ;
- numérique et usages ;
- production et logistique ;
- management et organisation.

L'établissement forme 8 350 étudiants, étant le premier groupe formateur d'ingénieurs en France. 930 étudiants sont en cycle doctoral. Grenoble INP - UGA délivre 1 500 diplômes d'ingénieur, 1 160 masters en ingénierie et en management et 230 thèses.

Dans le monde, 73 000 personnes sont diplômées de l'établissement.

L'établissement est cotutelle associée de 38 laboratoires et 21 plateformes technologiques et fablabs.

La valorisation se décline dans 500 familles de brevets et logiciels.

Le site s'étant regroupé, Grenoble INP - UGA contribue au classement de l'UGA, qui fait partie du top 150 mondial et est la cinquième université française dans le classement de Shanghai.

De la même manière, Grenoble INP - UGA est dans le top 10 français en matière d'ingénierie et de technologie et dans le domaine des sciences naturelles selon le classement QS thématique 2023.

Jusqu'en 2020, Grenoble INP - UGA était constitué de 6 écoles ; nous y avons associé Polytech Grenoble et Grenoble IAE.

L'établissement est bien sûr membre du groupe INP, qui regroupe plus de 30 écoles et 25 000 étudiants, pilote notamment le concours commun et gère la Prépa des INP.

Nous faisons également partie du réseau Polytech, qui comporte 16 écoles et forme 17 000 étudiants.

Nous sommes enfin membres du groupe IAE, qui compte 36 instituts et 52 000 étudiants.

Grenoble INP – UGA est tutelle associée, dans certains cas également hébergeur, de nombreux laboratoires partagés avec ses partenaires académiques : UGA, CEA, CNRS, Inria, IRD, INRAE, USMB, etc.

Les collaborations sont extrêmement fortes entre les équipes scientifiques. L'établissement héberge des infrastructures et équipements de pointe. Sa recherche est reconnue au niveau national et international.

La présentation simplifiée de l'écosystème de l'établissement met en avant les liens avec le groupe INP, les aspects de formation, de recherche et de valorisation, les relations avec les entreprises, les relations internationales, les réseaux d'enseignement supérieur et de recherche (France Université, CDEFI, AGERA, etc.), les réseaux internationaux (Rescif, dont Grenoble INP prendra la présidence en 2025, Cluster, UNITE), la fondation Grenoble INP, la filiale de valorisation, le réseau des entreprises partenaires, les acteurs du territoire (collectivités territoriales, pôles de compétitivité Minalogic et Tenerrdis) et bien évidemment l'Université Grenoble Alpes.

L'UGA est un grand établissement comportant six composantes, dont trois ayant une personnalité morale (parmi lesquelles Grenoble INP - UGA).

L'UGA forme 60 000 étudiants ; le collège doctoral y est rattaché ; divers organismes de recherche y sont associés (CEA, CNRS, Inria, Inserm et INRAE).

### **c. Composition du Bureau (délibération)**

#### **Vivien QUEMA**

L'article 7 du règlement intérieur dispose les éléments suivants :

*« 7.1 Conformément à l'article 6 du décret 2007-317 du 8 mars 2007, l'administrateur général est assisté d'un bureau.*

*7.2 L'administrateur général propose au conseil d'administration la composition du bureau et la liste nominative de ses membres pour délibération. Le bureau est composé de membres participant aux décisions et de membres permanents invités.*

*7.3 Le bureau se réunit régulièrement sur convocation de l'administrateur général. Le calendrier des séances du bureau est défini annuellement. L'ordre du jour et l'invitation sont envoyés par courriel.*

*En fonction de l'ordre du jour, l'administrateur général peut inviter toute autre personne concernée par les travaux du bureau. »*

Il est proposé de composer le Bureau comme suit :

- les vice-présidents et vice-présidentes des trois conseils ;
- les vice-présidents nommés et vice-présidentes nommées (dont les adjoints et adjointes) ;
- le directeur général des services ;
- la directrice générale adjointe des services ;
- la directrice de cabinet.

### Délibération proposée au CA

« Le conseil d'administration approuve la liste des membres composant le Bureau, à savoir :

- les vice-présidents et vice-présidentes des trois conseils ;
- les vice-présidents nommés et vice-présidentes nommées (dont les adjoints et adjointes) ;
- le directeur général des services ;
- la directrice générale adjointe des services ;
- la directrice de cabinet.

*L'administrateur général à la possibilité d'inviter toute personne pertinente au vu des sujets mis à l'ordre du jour. »*

*La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.*

#### **d. Missions et fonctionnement du Conseil d'administration (information)**

##### **Alexa CHEVALLET**

La slide affichée représente les instances statutaires de l'établissement, dans les domaines du pilotage, des fonctions support, de la formation et de la recherche.

Il existe en premier lieu des instances préparatoires statutaires : l'équipe présidence le Bureau qui assistent l'administrateur général et la Commission permanente, dont le rôle est d'instruire les questions d'ordre intérieur en amont du CA.

En matière de ressources humaines, l'établissement compte un comité social d'administration (CSA), une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (FSSCT), une commission paritaire d'établissement (CPE), une commission consultative paritaire des agents non titulaires (CCPANT) et une commission consultative des personnels enseignants du second degré (CCPESD), qui émettent des avis obligatoires dans leurs champs de compétences respectifs.

Le Bureau formation assiste la vice-présidente du conseil des études et de la vie universitaire (CEVU) et le CEVU assiste le CA.

Le Bureau scientifique assiste le vice-président du conseil scientifique (CS), et le CS assiste le CA.

Enfin, les instances décisionnelles sont l'administrateur général (qui assure la direction de l'établissement) et le CA, qui règle par ses délibérations les affaires de l'Institut.

##### **Cécile GROS**

L'article 9 du décret du 8 mars 2007 de l'Institut polytechnique de Grenoble dispose que :

*« Le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires de l'institut. Il délibère notamment sur :*



- 1° *Les orientations générales de l'institut, qui comprennent notamment le projet scientifique qui lui est soumis par le conseil scientifique et la politique de coopération extérieure ;*
- 2° *Le contrat d'établissement ;*
- 3° *Le budget et ses modifications ;*
- 4° *Le compte financier et l'affectation des résultats de l'exercice ;*
- 5° *L'offre de formation et la création de diplômes ;*
- 6° *Le nombre maximal de places mises aux concours de chaque école et le nombre de places par filière, après avis du conseil des études et de la vie universitaire et des conseils des écoles ;*
- 7° *La politique de l'emploi scientifique et du recrutement des enseignants-chercheurs ;*
- 8° *La répartition des emplois des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé qui lui sont alloués*
- 9° *Les conditions générales d'emploi des agents contractuels et vacataires ;*
- 10° *La création ou la suppression des écoles, des laboratoires, des départements et des services communs, dont il approuve les règles d'organisation et de fonctionnement ;*
- 11° *Les acquisitions, aliénations et échanges d'immeubles ;*
- 12° *Les baux et locations d'immeubles ;*
- 13° *L'aliénation de biens mobiliers ;*
- 14° *Les emprunts ;*
- 15° *L'acceptation des dons et legs ;*
- 16° *La participation à des organismes dotés de la personnalité morale ;*
- 17° *Les conventions ;*
- 18° *Les actions en justice et les transactions ainsi que le recours à l'arbitrage en cas de litiges nés de l'exécution de contrats passés avec des organismes étrangers ;*
- 19° *Le règlement intérieur ;*
- 20° *La participation de l'institut à une unité de service de l'Université Grenoble Alpes ;*
- 21° *Le bilan social ;*
- 22° *Le schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap. »*

Une partie de ces missions peut être déléguée à l'administrateur général ; nous y reviendrons.

L'administrateur a pour rôle d'être acteur de la prise de décision, dans un planning bloqué. Pour certains sujets, le CA intervient à la fin du processus de décision qui comprend d'autres instances : le Bureau, le CSA, le CS, le CEVU. Leurs avis sont transmis aux administrateurs pour une meilleure prise de décision.

L'administrateur est également en charge de coconstruire la stratégie, être un acteur de la continuité au regard de la stratégie, de partager les décisions avec ses collègues (importance de la communication) ; il doit oser poser des questions, demander des explications, suggérer des sujets, revenir sur des points précédents, participer.

Les élus en particulier sont invités à participer à la commission permanente, lieu de discussion des sujets plus réglementaires.

La Commission permanente a été créée par délibération du CA en 2008, en vertu de l'article 9 du décret du 8 mars 2007 qui lui ouvre cette opportunité.

Elle est composée des membres élus du CA et d'une ou deux personnalités extérieures ou qualifiées, membres du CA et désignées par lui sur proposition de l'administrateur général.

Ses missions sont les suivantes.

- Elle a vocation à instruire les questions d'ordre intérieur pour permettre au conseil d'administration de se concentrer sur les questions plus stratégiques.
- Elle examine les questions d'ordre financier soumises au Conseil d'administration.
- Elle examine l'ordre du jour provisoire du conseil et les demandes éventuelles de ce conseil.
- Elle prépare les propositions de délibérations du conseil d'administration et propose les délibérations simplifiées.

Les délibérations simplifiées sont définies par le règlement intérieur de Grenoble INP – UGA : « *Certains points à l'ordre du jour du conseil d'administration soumis à délibération sont approuvés de manière simplifiée, après avoir été présentés en commission permanente. Le vote s'effectue alors avant la fin de la séance du CA concernée. Les informations nécessaires sont transmises aux administrateurs dans les mêmes délais que pour les délibérations présentées en CA. Lors de la commission permanente, les administrateurs peuvent demander qu'un sujet proposé en délibération simplifié soit présenté en conseil d'administration afin d'être délibéré en séance plénière.* »

Le vote se déroule via un evento transmis deux à trois jours avant la séance du CA. Une présentation spécifique est déposée sur le site Alfresco. Les administrateurs votent avant la fin de la séance du CA ; les délibérations doivent être transmises au Rectorat au plus tôt pour leur entrée en vigueur.

La commission permanente peut considérer qu'un sujet qu'il était initialement prévu de passer en délibération simplifiée doit être porté à l'ordre du jour du CA en délibération pleine.

Les personnes absentes au CA peuvent voter en ligne ces délibérations simplifiées ; leur vote est pris en compte même si elles ont donné un pouvoir pour les délibérations pleines.

Il est proposé d'organiser une formation des administrateurs sur les thèmes suivants :

- le fonctionnement et l'environnement de l'établissement ;
- leur rôle dans la Commission permanente et le Conseil d'administration ;
- les sujets complexes : ressources humaines, budget/finances publiques, DD&RS, régénératif, etc.

La formation proposée peut prendre différentes formes :

- cafés formations sur des thèmes : RH, finances, etc. ;

- formations en présentiel ou en visioconférence à un créneau facile pour tous ;
- formations spécifiques pour les étudiants ;
- séminaires (une journée).

**Étienne GHEERAERT**

Le séminaire peut être entendu comme un temps de formation, mais aussi de discussion sur différentes thématiques essentielles.

**Christophe BEGUINET**

Il faut en la matière rappeler le rôle très important de l'IFA.

**Victor PRELY**

L'idée du café formation semble difficile à mettre en œuvre, vu l'éloignement de certains sites. La formation, notamment des nouveaux administrateurs, paraît cependant très pertinente.

**Christine GOCHARD**

Une solution pourrait être d'organiser différents cafés dans différents sites.

**Laurent LEFEVRE**

Je suis favorable à l'organisation d'évènements mixtes en présentiel et en visioconférence ; travaillant à Valence, j'imagine difficilement venir à Grenoble pour prendre un café.

**Christine GOCHARD**

L'établissement envisagera l'organisation d'évènements sous un format souple.

**Nancy IACONO-NOUXET**

Il serait intéressant d'enregistrer les sessions de formation en mode hybride, pour que les personnes qui n'ont pas pu y assister puissent en prendre connaissance par la suite.

**Stéphane MANCINI**

S'agissant des modalités de prise de décision, je trouve paradoxal que le CA, instance dirigeante de l'établissement, arrive en fin de parcours.

Il serait utile que le CA soit tenu au courant des projets dès leur initiation, sans quoi nous sommes placés dans une situation difficile en cas de désaccord : nous devons reconnaître le travail réalisé par nos collègues, mais devons également pouvoir exprimer notre opposition à un projet.

**Étienne GHEERAERT**

Nous sommes pleinement d'accord sur ce point. S'agissant du conseil de transition, par exemple, une présentation sera faite lors de cette séance, sans vote, pour initier un travail. Il n'est cependant pas possible de procéder ainsi pour les projets de moindre ampleur.

**Vivien QUEMA**

Nous réfléchissons par ailleurs à la mise en place de relevés de décisions pour les différentes instances. Nous envisageons également d'organiser des réunions de bilan des décisions chaque trimestre, que ces décisions aient ou non reçu

l'estampille du CA. Cela permettra aux administrateurs d'être informés périodiquement des décisions prises.

Une large communication sera réalisée sur cette organisation lorsqu'elle sera en place.

## 2. Actualités & procès-verbal

### a. Approbation procès-verbal des séances précédentes (délibération)

#### **Cécile GROS**

Ce CA est placé dans une position particulière, puisque l'instance n'était pas composée de la même manière lors de la séance qui fait l'objet du premier PV soumis au vote. Ce document doit cependant nécessairement être approuvé.

#### Délibération proposée au CA

« Le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023. »

*La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.*

#### Délibération proposée au CA

« Le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 11 janvier 2024. »

*La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.*

#### Délibération proposée au CA

« Le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 15 février 2023 concernant l'élection de la présidence du Conseil d'administration. »

*La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.*

#### Délibération proposée au CA

« Le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 15 février 2024 concernant l'élection de la vice-présidence du Conseil d'administration. »

*La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.*

## 3. Stratégie et gouvernance

### a. Rapport annuel de performance (RAP) 2023 (présenté en Bureau) (information)

#### **Étienne GHEERAERT**

Le projet annuel de performance (PAP) et le rapport annuel de performance (RAP) sont des instruments de pilotage de l'établissement. Ils constituent à la fois :

- des documents réglementaires qui accompagnent les documents budgétaires : PAP présenté au CA de décembre avec le budget initial et RAP présenté au CA de mars avec le compte financier ;
- un suivi des indicateurs de performance du plan stratégique de Grenoble INP - UGA.

La présentation faite ce jour a la particularité de porter sur le PAP de l'équipe présidence précédente.

Dans le cadre du plan stratégique de l'établissement « Cap 2030 », l'établissement adopte une démarche de pilotage par périodes de quatre ans. Cette durée, calée sur le mandat d'une équipe présidence, permet de fixer des jalons : les cibles de ce PAP constituent donc le cap 2024 et sont portées en vert sur les graphes.

Les marqueurs de transformation sur lesquels l'établissement souhaite accentuer son action sont identifiés par un pictogramme particulier. Certains indicateurs sont également repris dans le volet Grenoble INP - UGA du contrat quinquennal avec le MESRI et sont identifiés par un autre pictogramme suivant. Enfin, un troisième type d'indicateurs est en lien avec les 17 objectifs de développement durable (ODD) et correspond à un troisième pictogramme.

Les indicateurs de performance sont regroupés en grands axes :

- relever les nouveaux défis économiques, environnementaux et sociétaux, par nos formations et nos recherches ;
- amplifier notre posture internationale et interculturelle ;
- bâtir notre nouvelle identité d'institut d'ingénierie et de management ;
- agir en communauté responsable, épanouissante et inspirante.

### **Christophe BEGUINET**

Quelle est la granulométrie des indicateurs ? Sont-ils examinés au périmètre des écoles ?

### **Étienne GHEERAERT**

Ils fournissent des informations au niveau des écoles et des spécialités.

### **Thierry PERES**

Je remercie les services de l'établissement pour la production de ce rapport ; certains indicateurs ne sont arrivés qu'il y a deux heures.

### **Étienne GHEERAERT**

Pour les étudiants inscrits en formation d'ingénieur, la cible est fixée à 6 200 personnes ; nous atteignons un nombre de 5 191 étudiants en 2023-2024, contre 5 217 l'année précédente. La légère diminution est attribuée au changement de régime dans les IUT entre le diplôme de DUT (en deux ans) et celui de BUT (en trois ans).

Un autre indicateur concerne les inscrits en master ; pour une cible à 560 étudiants, l'établissement a accueilli 422 étudiants en 2023-2024. Il s'agit essentiellement d'étudiants étrangers ; nous sommes donc tributaires des conditions dans les pays d'origine ; par ailleurs, les étudiants non européens subissent désormais des frais d'inscription élevés, ce qui a pu contribuer à la diminution de cet indicateur.

Les inscriptions en licence, licence professionnelle et bachelor diminuent significativement. Il s'agit essentiellement d'étudiants de Grenoble IAE. Le recul est ici encore lié à la réforme des IUT, qui prévoit que les bachelors se passent en trois ans.

Le nombre d'inscrits dans les « autres formations » augmente. Le nombre d'inscrits en diplôme « étudiant entrepreneur » est très satisfaisant. Nous n'avons pas pu collecter les chiffres des diplômés ingénieurs et masters créateurs d'entreprises. Les créations d'entreprises par le personnel restent relativement stables.

### **Alexandre BARRE**

La cible semble très éloignée de la réalité en matière de créations d'entreprises.

### **Étienne GHEERAERT**

Il faudrait interroger l'équipe précédente sur ce point. Les attentes étaient importantes en lien avec les ambitions de la Design Factory ; la cible sera rediscutée.

Des actions seront relancées dans le cadre de l'obtention d'un nouveau pôle universitaire d'innovation

### **Stéphane MANCINI**

L'analyse formulée sur les étudiants extracommunautaires a-t-elle été remontée au ministère, ou le sera-t-elle ?

### **Étienne GHEERAERT**

Ce point a été remonté par France Université. Il s'agit effectivement d'une analyse pertinente.

### **Cécile GROS**

Sur cet indicateur, la cible est fixée par le ministère, et la statistique remonte à ce nouveau.

### **Étienne GHEERAERT**

Le nombre de start-ups créées dans l'année est pratiquement à la cible.

### **Patrick GUILLOU**

Quelle est la durée de vie de ces start-ups ?

### **Étienne GHEERAERT**

Le taux de succès est bien plus important en France qu'aux États-Unis, par exemple, car nous sommes moins enclins à créer de telles structures.

### **Patrick GUILLOU**

Il serait intéressant de suivre cet indicateur.

### **Étienne GHEERAERT**

C'est une bonne remarque.

### **Victor PRELY**

J'ai des questions sur un point relevant de l'axe 1.1.4, relatif à la formation au développement durable. Le nombre d'heures dédiées à cette thématique a

fortement diminué ; cette baisse n'est pas expliquée. Par ailleurs, on observe une forte variabilité entre les écoles.

**Isabella ZIN-TOMASINO**

Cet indicateur n'a pas été mis à jour, car les enquêtes sont en cours. Par ailleurs, la manière de comptabiliser les heures de formation dans cet indicateur a changé à partir de 2022 : les formations DDRS qui sont liées aux métiers ne sont plus prises en compte.

Un point plus complet sur les résultats pourra être fait au mois de juin.

**Alexandre BARRE**

Mesurez-vous le nombre d'étudiants sortant de l'établissement sans diplôme, ou avec un diplôme obtenu en quatre ans au lieu de trois ?

**Étienne GHEERAERT**

Non. Cet indicateur est mesuré dans les écoles, mais pas au périmètre de l'établissement.

**Isabella ZIN-TOMASINO**

Nous avons de plus en plus de parcours personnalisés, avec des années de césure, etc. Le nombre d'années nécessaires à l'obtention du diplôme ne paraît pas dans ces conditions un indicateur pertinent.

**Delphine RIU**

Les écoles sont accréditées tous les cinq ans, et doivent pour ce faire produire des indicateurs sur les échecs (définis comme les exclusions définitives d'étudiants).

**Vivien QUEMA**

Je ne connais pas les chiffres précisément, mais ils sont faibles.

**Étienne GHEERAERT**

Nous pourrions inscrire cet indicateur dans le prochain PAP.

**Laurent LEFEVRE**

Je m'interroge sur la pertinence de ces indicateurs, puisque je constate a posteriori qu'ils sont utilisés pour le pilotage de l'établissement (avec une déclinaison dans ses composantes), et que nous sommes finalement pilotés par l'instrument de mesure. Il est implicite dans cette démarche que « plus, c'est mieux ».

Les ressources générées par la recherche peuvent dans certains cas être un très mauvais indicateur – de même que le nombre d'étudiants.

**Vivien QUEMA**

Je partage l'idée qu'il faut sortir de la logique volumique systématique.

Il est prévu de revoir les indicateurs. Chaque vice-présidence travaillera sur un plan d'action, qui sera communiqué aux personnels de l'établissement ; il sera disponible probablement à la fin du mois d'avril, et sera complété dans les mois suivants par un volet d'indicateurs essentiels.

**Laurent LEFEVRE**

Je salue la volonté de revoir les indicateurs, mais mets également en cause le pilotage par les indicateurs lui-même, qui revient à externaliser ce pilotage.

**Vivien QUEMA**

Je ne souscris pas à ce point de vue : on n'améliore que ce que l'on est capable de mesurer.

**Valérie THEROND**

La définition d'indicateurs pertinents est nécessaire, mais les commentaires qui sont associés à ces indicateurs le sont plus encore, en particulier pour l'équipe de direction.

**Christophe BEGUINET**

Comme industriel, je m'interroge sur le regard que vous portez sur les tendances mises en avant par le Conseil national de l'industrie et les comités stratégiques de filières. Par ailleurs, suivez-vous un indicateur sur la taxe d'apprentissage et ce qu'elle dit de la performance de l'établissement ?

**Vivien QUEMA**

Je ne connais pas le conseil que vous avez cité.

Nous suivons bien les chiffres de la taxe d'apprentissage ; pour cette année, les montants diminuent d'environ 10 %, notamment à cause de la complexité du système de collecte. J'ai entendu que certains industriels qui avaient fait un fléchage explicite vers des établissements spécifiques ne l'avaient pas retrouvé en réalité.

Le pilotage réel des offres de formation est en réalité le fait des nombreux appels à projets de l'État. Il s'agit de notre source principale d'orientation pour les formations.

**Isabelle MARGAIN**

L'indicateur de la taxe d'apprentissage ne pouvait pas être fiable jusqu'à présent. Moins de 70 % des entreprises ont réellement fléché le solde de leur taxe l'année passée ; cet indicateur pourra être suivi lorsque le système de collecte sera simplifié.

**Christophe BEGUINET**

Les entreprises souhaitent flécher cette taxe.

**Vivien QUEMA**

Nous sommes bien dotés sur ce point particulier de la taxe d'apprentissage.

De manière générale, nous avons à cœur de répondre aux problématiques du monde socio-économique qui nous entoure.

**Étienne GHEERAERT**

Le taux de fidélisation des entreprises sur trois ans s'établit à 22 % et semble cohérent avec la cible fixée pour 2024.

Le taux d'enseignants-chercheurs recrutés avec une expérience professionnelle internationale avait atteint 71 % en 2022, mais a chuté à 10 % en 2023. Il s'agit d'une réelle alerte sur l'attractivité de l'établissement.



**Christine GOCHARD**

Quelles sont les raisons de cet état de fait ?

**Ioannis PARISSIS**

Nous avons rencontré des difficultés de recrutement (avec certains concours infructueux), à cause notamment de la concurrence du secteur privé.

**Étienne GHEERAERT**

L'écart entre le taux de femmes parmi les candidats et le taux de femmes parmi les recrutés s'est fortement dégradé en 2023.

**Ioannis PARISSIS**

Cette année, il n'y a eu que très peu de candidats ; sur de très petits échantillons, ces statistiques sont moins pertinentes.

**Stéphane MANCINI**

Le CA restreint est amené à valider les recrutements après les comités, qui se réunissent par spécialité. La procédure nous empêche d'effectuer un réassort des recrutements pour assurer une équité globale pour l'établissement.

**Étienne GHEERAERT**

Le CA ne peut pas évaluer la compétence scientifique et pédagogique des candidats.

**Stéphane MANCINI**

S'ils sont sur les listes, c'est que les candidats possèdent les compétences requises.

**Étienne GHEERAERT**

Nous pouvons intervenir en amont, mais pas dans le choix des candidats.

**Vivien QUEMA**

Sur ce point, le Code de l'éducation s'impose à nous ; nous n'avons pas les mêmes possibilités que des instituts comme l'INRIA, par exemple.

**Alexandre BARRE**

Quel est le profil type des enseignants-chercheurs que vous recrutez ?

**Vivien QUEMA**

L'établissement compte deux corps – maître de conférences (MCF) et professeur (PR). Dans les sciences de l'ingénierie, un MCF est recruté un à quatre ans après une thèse. Les PR doivent avoir passé une habilitation à diriger des recherches (HDR), après cinq ans à vingt ans de carrière, voire davantage. En ingénierie, la fenêtre de tir pour devenir PR est comprise entre 36 et 37 ans et 50 ans environ, même s'il existe des exceptions.

Des évolutions équivalentes existent dans les instituts de recherche, au sein desquels il existe des fonctions de chargés de recherche (équivalentes à celle de MCF) et de directeurs de recherche (correspondant aux PR).

On constate depuis plusieurs années une perte d'attractivité des postes d'enseignants-chercheurs, du fait de l'augmentation des tâches administratives qui s'ajoutent aux activités de formation et de recherche, alors que les évolutions salariales ne sont pas particulièrement importantes.

**Étienne GHEERAERT**

L'indicateur des subventions aux associations étudiantes augmente de façon importante entre 2022 et 2023 (les chiffres des années 2020 et 2021 n'étant pas pertinents du fait de l'annulation des grands événements sur ces années).

En matière de développement durable, la part des marchés comportant une clause environnementale a fortement augmenté, à 77 % en 2023 ; la part des marchés comportant une disposition sociale a été portée à 27 %. Enfin, le taux de marchés passés avec une PME s'établit à 57 %.

**Pascale BAYLE-GUILLEMAUD**

Quel est le contenu de ces clauses ?

**Isabella ZIN-TOMASINO**

En matière d'environnement, elles imposent des circuits courts et des repas végétariens ; pour le nettoyage, elles comportent des considérations sur les produits utilisés.

Les clauses sociales portent sur la politique d'emploi des personnels.

La nouvelle politique d'achats responsables comporte par ailleurs des éléments relatifs aux achats hors marchés.

Grenoble INP - UGA souhaite travailler avec le réseau métropolitain sur le sujet.

**Patrick GUILLOU**

Le taux de marchés comportant des dispositions sociales semble relativement faible ; est-il envisagé d'augmenter la cible ? Par ailleurs, les PME permettent-elles plus ou moins que les grandes sociétés de renforcer les dispositions environnementales et sociétales ?

**Victor PRELY**

L'indicateur porte sur le nombre de marchés ; il serait utile de mesurer la part des achats concernés en montant.

**Alain SCORDEL**

Cela paraîtrait effectivement pertinent.

J'ignore l'influence exacte de la taille des entreprises sur les dispositions sociétales – même s'il me semble a priori que certaines PME éprouvent plus de difficultés à les mettre en œuvre que les plus grands groupes.

**Christophe BEGUINET**

Travailler avec des entreprises locales entre dans l'économie circulaire, et participe à la RSE, mais peut être contre-productif du point de vue du respect des normes environnementales et sociales.

**Alexandre BARRE**

Quel est le poids de la clause environnementale dans l'attribution du marché ? S'agit-il d'une condition sine qua non de l'obtention du marché ?

**Alain SCORDEL**

Nous ne pouvons pas vérifier si l'entreprise considérée applique effectivement les dispositions environnementales affichées.

**Alexandre BARRE**

Ces clauses constituent-elles un critère de choix prépondérant ?

**Alain SCORDEL**

Depuis quatre ans, la pondération des clauses environnementales a augmenté – même si elle n'a pas remplacé le critère du prix, par exemple.

Pour le matériel scientifique notamment, si les clauses environnementales sont trop strictes, les entreprises ne pourront pas répondre au marché.

**Pascal MIOCHE**

Il faut prendre en compte la capacité des PME à vendre ce qu'elles font déjà, et de plus grandes entreprises à vendre ce qu'elles ne font pas encore. Il faut exercer un regard critique sur les marchés passés, même s'il est compliqué de passer beaucoup de temps à vérifier ce qu'il en est. On peut également se poser la question de l'utilité de solliciter des entreprises qui savent déjà très bien faire, ou de contribuer à accompagner le changement d'autres sociétés.

**Christine GOCHARD**

Sur ce sujet, les entreprises se mobilisent le plus en plus, et se cherchent. Il ne faut pas hésiter à travailler en réseau sur le sujet, par exemple dans le cadre de la Métropole et de la « commande publique responsable ».

**Étienne GHEERAERT**

L'intensité des émissions de gaz à effet de serre par personne (étudiants et personnel) a significativement diminué depuis 2019 pour la consommation d'énergie (en raison notamment d'un basculement vers le système du chauffage urbain) ; en revanche, pour les achats, on observe une remontée en 2023 (en raison notamment d'un renouvellement du parc informatique).

**Rémi MUSTIERE**

Je ne retrouve pas les déplacements dans les émissions totales.

**Étienne GHEERAERT**

Ils relèvent du scope 3.

**Isabella ZIN-TOMASINO**

Ces déplacements représentent globalement 14 % des émissions.

**Laurent LEFEVRE**

Les mobilités des enseignants-chercheurs au titre de la recherche sont-elles prises en compte ?

**Étienne GHEERAERT**

Oui.

**Romane GUEDON**

Un objectif est-il fixé à l'horizon de la fin de la mandature ?

**Isabella ZIN-TOMASINO**

Nous avons fixé un objectif de division par quatre d'ici 2030.

**Alexandre BARRE**

Quelle est la part des décisions de Grenoble INP dans la diminution régulière des émissions jusqu'en 2022 ? Je suppose que le raccordement au chauffage urbain est une décision métropolitaine.

**Isabella ZIN-TOMASINO**

Il s'agit effectivement d'une décision prise sur un périmètre plus large que le seul établissement ; l'avant-dernière présidence doit cependant être saluée pour avoir engagé un travail important à ce sujet.

D'autres actions sont menées sur la décarbonation de notre énergie ; Grenoble INP - UGA est précurseur sur le sujet, avec un programme d'autoconsommation collective de sa production d'électricité à partir de panneaux photovoltaïques.

Il a également été demandé aux personnels de ne plus utiliser l'avion pour les déplacements en France métropolitaine et dans les pays européens limitrophes (sauf exception). L'utilisation des transports en commun (notamment le train) est également préconisée ; les mobilités en voiture ont été abandonnées.

Enfin, le plan de stratégie énergétique relie les consommations et les émissions de carbone dans une vision pluriannuelle, répondant au plan de sobriété énergétique demandé par le ministère.

**Étienne GHEERAERT**

Nous vous remercions pour vos commentaires ; nous compléterons le panorama au mois de juin.

**b. État d'avancement du conseil des transitions (présenté en Bureau) (information)****Isabella ZIN-TOMASINO**

En 2021, nous avons commencé à écrire le plan stratégique, dont nous avons examiné les indicateurs. Il a été accompagné d'une feuille de route DD&RS.

En 2022, un séminaire des conseils de l'établissement (CA, CS et CEVU) avec les directions d'écoles, de services et de plateformes et un groupe d'étudiants s'est réuni pour réfléchir à la signification de l'expression « Grenoble INP initiateur de trajectoires de transitions. »

Le séminaire a été extrêmement riche, et a donné lieu à l'élaboration d'une priorisation collective des actions, et à l'idée de créer un conseil des transitions.

L'idée n'est pas de se substituer à la réflexion menée dans les conseils de l'établissement, mais d'accompagner Grenoble INP - UGA dans les transitions pour l'ensemble des champs d'activité de l'établissement, dans une démarche régénérative : pour le bien-être social, dans le respect des limites planétaires. Il s'agit d'un dispositif complémentaire, en appui (et qui ne se substitue pas) aux autres instances et démarches.

Le CA a attribué à 30 membres (personnels, étudiants, partenaires) la mission suivante :

- proposer et préinstruire des actions en soutien et en complément de la stratégie de Grenoble INP – UGA et la feuille de route DD&RS, pour intégration dans le cycle annuel de dialogue d'orientation budgétaire ;
- produire des recommandations sur la stratégie de Grenoble INP – UGA ;
- évaluer la trajectoire par rapport aux engagements pris (cibles DD&RS dans le PAP) ;
- produire des restitutions annuelles à l'intention de l'établissement et ses parties prenantes.

L'accompagnement est assuré par la DGS, en collaboration avec UGA Design Factory :

- mise en place du conseil et coordination : Jacques SCHMITT ;
- animation et créativité au service du conseil : Christine BOUT DE L'AN ;
- logistique : Nathalie MARQUES.

En fonction des besoins, le conseil bénéficie d'un appui ponctuel par des scientifiques, des experts métiers, des référents DD&RS et tout autre profil utile.

Le travail réalisé dans ce conseil fait l'objet d'une décharge pour les personnels engagés, et de crédits ECTS pour les étudiants.

Les sessions du conseil s'articulent autour de divers enjeux, traités progressivement :

- comprendre les enjeux socio-environnementaux et le fonctionnement de l'établissement ;
- faire émerger des propositions et des recommandations ;
- enrichir les propositions et les recommandations pour instruction en dialogue d'orientation budgétaire

*Les membres du conseil des transitions se présentent.*

### **Salman SHAHID**

Nous avons travaillé 6,5 jours ; il nous reste 3,5 jours de travail avant de vous présenter nos résultats.

### **Marie-Aline ASCOLO**

La première action a consisté à créer le groupe ; plusieurs membres ont été tirés au sort ; d'autres, dont je fais partie, ont été nommés. Nous provenons d'horizons différents, mais sommes devenus un véritable groupe, qui réfléchit autour d'un objectif commun, dans une bonne ambiance. Ayant été nommée après les premières sessions, je me suis cependant sentie immédiatement faire partie du groupe.

### **Anthony BERTRAND**

Nous avons fixé un cadre (ouverture d'esprit, confiance, respect, honnêteté, bienveillance, liberté, écoute, solidarité).

**Christine BOUT DE L'AN**

Nous avons repris les modes de fonctionnement de la Design Factory. Nous savons que si le collectif n'est pas fort, il est difficile de faire émerger les idées. Nous avons poursuivi un processus de génération d'idées pour un parcours complet comportant des apports de connaissances, des temps répétés de production d'idées, la confrontation des points de vue avec des personnes d'expérience, l'apport d'expertises ciblées par les membres, la mise en débat démocratique et une validation collective.

**Anthony BERTRAND**

Nous avons organisé de petites séquences de mise en jeu des aptitudes collaboratives.

**Hervé COLASUONNO**

Le 19 octobre, un passage de relais a été organisé entre le groupe de travail et les membres du conseil, un moment symbolique fort. Nous avons reçu la Métro, qui a évoqué la convention citoyenne pour le climat. Nous avons consacré la réunion à la création du collectif, pour nous connaître et définir des valeurs communes.

**Anthony BERTRAND**

Lors de la deuxième session, nous avons visité un certain nombre de lieux et avons participé à des ateliers d'experts. Nicolas BRICAS a présenté divers scénarios en matière d'alimentation durable.

**Hervé COLASUONNO**

Lors de la troisième session, la stratégie DD&RS de l'INP a été présentée ; nous avons classé nos idées dans le cadre des quatre axes stratégiques de l'établissement.

**Marie-Aline ASCOLO**

La quatrième session a été consacrée à des présentations des écoles en lien avec les transitions, à l'émergence de thématiques à partir des idées générées et à l'élaboration des premières pistes de réflexion sur des propositions d'actions.

**Hervé COLASUONNO**

Dans la cinquième session, des échanges ont été organisés pour mettre en question les idées élaborées.

**Salman SHAHID**

Différentes thématiques à traiter ont été définies :

- évolution de la recherche sur les transitions ;
- gouvernance ;
- responsabilité sociale (aides sociales) ;
- politique de mobilité ;
- alimentation durable et responsable ;
- pédagogie ;
- recyclage, réparation, open source.

**Marie-Adeline ASCOLO**

Il reste des thématiques à traiter l'année prochaine :

- sobriété ;
- patrimoine ;
- labellisation RSE ;
- achats ;
- sensibilisation ;
- coexistence des activités avec la faune, la flore, la nature.

**Hervé COLASUONNO**

Le conseil a décidé de se charger de sujets sérieux et parfois polémiques ; un point positif est que nous pouvons tout nous dire au sein du conseil, y compris lorsque nous ne sommes pas d'accord.

**Anthony BERTRAND**

J'ai apprécié de pouvoir échanger avec des enseignants et le personnel administratif ; cela m'a apporté un enrichissement culturel, et un premier pas dans le monde professionnel. J'ai ainsi pu structurer ma pensée sur la transition écologique.

**Salman SHAHID**

J'ai apprécié de pouvoir travailler sur des propositions d'action pour la transition de l'établissement.

**Marie-Adeline ASCOLO**

Nous avons travaillé sur des idées qui n'étaient pas forcément les nôtres, mais j'ai été impressionnée par la richesse des échanges et ce que nous sommes parvenus à produire en groupe.

**Hervé COLASUONNO**

Nous souhaitons bien évidemment une pérennisation du conseil, et espérons que notre réflexion conduira à des débats et aboutira à des actions concrètes. Nous vous remercions et vous donnons rendez-vous le 27 juin 2024 pour les livrables.

*[Applaudissements]*

**Christine GOCHARD**

Je félicite l'établissement d'avoir lancé cette initiative, et d'avoir mis en place une instance délibérative regroupant des profils très différents. Je vous félicite enfin de cette restitution collective. J'ai hâte d'être au 27 juin 2024 pour voir vos propositions d'action.

**Valérie THEROND**

Comme membre du conseil des transitions, je voudrais saluer son mode de fonctionnement, qui est original dans l'environnement de l'enseignement supérieur. Par ailleurs, nous aurons besoin d'échanges avec l'équipe de direction et le CA pour pouvoir débattre des actions envisagées.

**Alice CAPLIER**

Depuis que le conseil des transitions a été lancé, nous n'avons reçu aucune information ; si je devais voter aujourd'hui, je ne saurais pas sur quoi me prononcer.

**Christine BOUT DE L'AN**

La mise en place du conseil prend du temps. Il serait prématuré de présenter quelque chose à ce stade. Ce dispositif a été conçu pour produire un livrable au 27 juin. Rien n'est secret, mais l'information est en cours de construction. Il n'y a pas non plus eu de débat sur les idées qui pourraient aujourd'hui être présentées.

**Vivien QUEMA**

Je m'associe aux remerciements exprimés pour le travail réalisé et la présentation faite en séance.

Je remercie également Yves MARECHAL et Isabella ZIN-TOMASINO, qui ont joué un rôle clé dans la mise en place de ce conseil pendant la mandature précédente.

L'équipe politique récemment élue a toujours manifesté son intérêt pour le conseil des transitions, est intimement qu'une instance de cette sorte est nécessaire. Si des adaptations sont nécessaires dans deux ans, elles seront réalisées, mais j'ai une certaine confiance dans le fait que nous aurons encore un conseil des transitions après ces deux ans. C'est en tout cas le souhait de l'équipe politique.

**Christine GOCHARD**

Nous sommes impatients de voir le résultat de vos travaux.

**c. Convention des entreprises pour le climat (CEC) (information)****Yves MARECHAL**

Lors de l'installation de l'équipe présidence de la précédente mandature, le volet environnemental visait une division par quatre des émissions de CO2.

Dans ce contexte, l'établissement a souhaité participer à la convention des entreprises pour le climat, dont l'objet est de changer les modèles d'affaires pour les faire basculer vers la régénération.

Isabella ZIN-TOMASINO et moi-même avons participé à cette convention, en vue de l'élaboration d'une feuille de route concernant l'ensemble de l'établissement.

La convention a réuni 150 dirigeants autour de 6 sessions thématiques ; des entreprises de toutes tailles étaient représentées, avec une forte présence de l'industrie.

**Isabella ZIN-TOMASINO**

6 séances ont été organisées pour réinventer ses raisons d'être, ses principes d'action, en sortant du seul sujet de la décarbonation. Il s'agissait également de sortir de l'approche purement intellectuelle, en mobilisant les émotions autant que la tête.

Grenoble INP – UGA a participé à la démarche comme une entreprise d'enseignement et de recherche.

Les sessions ont été organisées autour des thématiques suivantes :

- constats ;
- imaginer un autre cap ;
- entreprendre avec le vivant ;



- construire de nouveaux indicateurs, une nouvelle feuille de route.

L'idée est de combiner le plafond environnemental et le plancher social, de prendre en compte les 11 leviers de développement de justice sociale et les 9 limites planétaires.

### **Yves MARECHAL**

Il ne suffit pas de freiner : il faut aller vers la régénération.

### **Isabella ZIN-TOMASINO**

Différents niveaux de modèles économiques peuvent être cités, du « business as usual » au « responsable », au « contributif » et au « régénératif ».

L'établissement doit poursuivre sa mission d'enseignement supérieur et de recherche, avec son environnement et ses partenaires, et avec la dynamique des personnels et des étudiants. Il doit changer ou abandonner au moins une part de ses moteurs ou indicateurs habituels.

### **Yves MARECHAL**

La feuille de route régénérative est libellée comme suit.

*« Les étudiants, les diplômés et les personnels de Grenoble INP – UGA s'engagent pour une société plus juste, plus humaine et plus résiliente et innovent pour un développement social, économique et technologique compatible avec les limites planétaires.*

*En 2030, Grenoble INP - UGA a revu sa gouvernance et ses objectifs pour les rendre adaptés aux approches régénératives. Il a quitté les classements internationaux basés sur des critères volumiques qui contribuent à la destruction de la planète. Désormais, la soutenabilité de ses activités est systématiquement questionnée selon le triptyque RH, finances, planète. Son conseil d'administration est le garant de cela avec une personne dédiée à cet effet. Son bilan intègre désormais les externalités positives et négatives.*

*Les diplômés de Grenoble INP - UGA sont formés à concevoir des produits, des services, des systèmes ou des organisations qui intègrent les limites planétaires. Une formation au management centrée sur l'humain leur est proposée. La vie étudiante permet en particulier d'expérimenter ces notions.*

*Grenoble INP - UGA promeut des recherches à finalité régénérative et les fait déboucher sur des propositions d'innovation et de valorisation responsables. L'interdisciplinarité scientifique est considérée comme une force à promouvoir pour développer les approches systémiques.*

*Grenoble INP - UGA offre des accès aux formations initiales et professionnelles, ainsi qu'un accompagnement qui assurent la diversité d'origine sociale et culturelle des diplômés. D'une manière générale, l'inclusivité est mise en avant dans les recrutements des étudiants et de l'ensemble des personnels (enseignants, enseignants-chercheurs, personnels administratifs et techniques).*

*À travers ses partenariats locaux et nationaux, Grenoble INP - UGA promeut la coopération territoriale et l'approche régénérative. À l'échelle internationale, il crée*

*des réseaux d'universités régénératives et propose des collaborations avec les pays en développement sur la base d'un rééquilibrage.*

*La régénération est un moteur d'attractivité, ainsi que de bien-être et de motivation pour les étudiants et les personnels. De nouvelles approches sont régulièrement expérimentées pour accompagner cette transformation et sont valorisées auprès des parties prenantes. »*

### **Isabella ZIN-TOMASINO**

Nous souhaitons également que des marges d'expérimentation puissent être ouvertes.

Nous avons été contents de partager ce moment avec des entreprises, ce qui nous a obligés à prendre du recul, pendant 12 jours complets. Cela nous a permis de réfléchir sur nos ambitions, nos missions et nos cibles.

Cela a constitué une expérience forte et riche en termes de méthodologie et de rigueur, avec une très grande qualité des intervenants. Des retombées positives immédiates sont constatées avec le conseil des transitions et des contacts intéressants pour la T-En School, la Design Factory.

### **Vivien QUEMA**

Nous avons clairement indiqué le 15 février que nous nous inscrivions dans les travaux menés sous la mandature précédente sur le sujet. L'équipe actuelle fait sienne cette démarche.

Je signale d'ailleurs une très bonne émission diffusée le 5 mars sur France Culture, consacrée notamment à la CEC.

### **Étienne GHEERAERT**

Nous proposerons un séminaire au mois de juin dédié à la question régénérative, en amont du CA du 27 juin 2024.

### **Yves MARECHAL**

Nous avons tenté d'écrire une feuille de route qui aille loin ; le travail est cependant loin d'être terminé.

### **Stéphane MANCINI**

Nous sommes dans un entre-deux entre le « business as usual » et le régénératif, ce qui est parfois schizophrénique. On parle ici de sortir des indicateurs volumétriques, alors que le CA se voyait présenter quelques heures plus tôt le positionnement de Grenoble INP dans le classement de Shanghai.

### **Yves MARECHAL**

La feuille de route n'a été publiée que le 15 février 2024.

### **Christophe BEGUINET**

La désindustrialisation en cours en Allemagne dans la chimie est un signal inquiétant de la situation de l'Europe. Il faut regarder loin, mais porter aussi une attention ce qu'il se passe sous nos yeux à court terme.

**Isabella ZIN-TOMASINO**

Il faut imaginer un modèle différent du modèle actuel dans une perspective de réindustrialisation. Quoi qu'il en soit, nous ne pourrions pas faire sans les entreprises.

**Vivien QUEMA**

Notre conviction est que Grenoble INP - UGA a un rôle à jouer dans la transformation, rendue nécessaire par le dépassement d'un certain nombre de limites planétaires, qui fait l'objet de publications scientifiques solides.

L'établissement doit être un acteur clé, voire l'acteur clé en France sur le sujet.

**Patrick GUILLOU**

Je n'ai pas vu d'éléments sur les outils numériques que nous utilisons.

**Serge PERUCCIO**

Je voudrais saluer cette action. Je trouve merveilleux le mot que vous utilisez de « sursaut » ; pour réussir ce dernier, le facteur humain et organisationnel est la clé de la réussite, au-delà de la science.

**Alexandre BARRE**

La désindustrialisation à l'œuvre en Allemagne est liée à un dumping réalisé par les États-Unis. Or, si nous développons une industrie s'inscrivant dans ce nouveau modèle régénératif, nous serons moins soumis à cette concurrence.

Un point demeure peu clair : s'agit-il de faire fonctionner Grenoble INP - UGA selon ces principes ou de former des étudiants qui seront demain capables de traiter ces sujets ?

**Vivien QUEMA**

Ces deux objectifs sont poursuivis, et s'ajoutent à l'objectif de produire de la recherche dans le domaine.

**Yves MARECHAL**

Notre impact est plus fort dans les domaines de la formation et de la recherche qu'en matière de fonctionnement de l'établissement.

**Vivien QUEMA**

Notre transformation interne est symbolique, et constitue un terrain d'expérimentation.

**Alexandre BARRE**

Je suis parfaitement d'accord avec vous. Ce qui m'a frappé depuis le début de la séance est que les indicateurs présentés portent principalement sur le fonctionnement interne de l'établissement, plutôt que sur le contenu des formations, qui lui donnent un levier d'action très important.

**Vivien QUEMA**

Je partage l'idée qu'il faut revisiter les indicateurs.

**Alexandre BARRE**

Comment prioriser les objectifs s'il en existe plusieurs ?

**Isabella ZIN-TOMASINO**

Je propose de faire de ce thème le sujet du séminaire.

**Pascal MIOCHE**

Je suggère que le séminaire permette d'appréhender la méthodologie, avant d'entrer dans le vif du sujet.

**Valérie THEROND**

Il me semble qu'un enjeu pour Grenoble INP- UGA est d'embarquer d'autres personnes à sa suite dans ce domaine, notamment via les réseaux auxquels appartient l'établissement.

**d. Participation de Grenoble INP – UGA comme sociétaire de PROXIIMED (délibération)****Franck PERRIN**

Proxiimed est un projet du Conseil stratégique de filière industries et technologies de la santé, qui s'inscrit dans le cadre du Conseil national de l'industrie, rattaché au premier ministre et qui a pour vocation de réunir différents acteurs économiques, dont les représentants des salariés, pour penser la réindustrialisation. Je suis désigné dans ces différentes instances par la CGT.

L'idée du projet, validée par les trois ministères de tutelle (recherche, santé et industrie) est de reconstituer une filière industrielle dans le domaine de l'imagerie médicale.

Dans le but de favoriser une gestion collective par des acteurs pluridisciplinaires autour d'un projet d'intérêt collectif, la forme sociale retenue pour la société est celle d'une société coopérative d'intérêt collectif par actions simplifiée (SCIC SAS).

Le premier tour de table réunirait Grenoble INP - UGA, l'UGA, le CHUGA, les industriels Thalès et Fortil, ainsi que la CGT. D'autres industriels seraient partie prenante dans un deuxième tour de table. Un objectif est également d'associer une filière de sous-traitance.

L'écosystème grenoblois a été retenu, Thalès possédant à Moirans des usines qui sont les dernières en France dans le domaine de l'imagerie.

**Marie-Anne LE DAIN**

Trois acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche seront sociétaires : Grenoble INP - UGA si vous l'acceptez, l'UGA (mais sa participation est en stand-by vu sa situation actuelle) et le CHU de Grenoble, qui a d'ores et déjà donné son accord.

**Franck PERRIN**

L'offre de service se décline sur différentes thématiques :

- industrialisation et passage à l'échelle ;
- qualité réglementaire ;
- mutualisation d'équipements et d'expertises ;
- accès à la data ;
- formation ;

- open innovation ;
- accès au marché.

**Marie-Anne LE DAIN**

L'intérêt du projet pour Grenoble INP - UGA revêt plusieurs aspects :

- soutenir et contribuer à la structuration de la filière d'imagerie médicale française ;
- participer à l'ancrage de ce projet à ambition nationale sur notre territoire ;
- participer à l'industrialisation de projets innovants sur des TRL avancées (5 à 9) en mobilisant notre expertise dans les domaines tels que la numérisation, le traitement des images, Industrie 4.0, écoconception, industrialisation ;
- renforcer des passerelles avec les industriels de la filière.

Les bénéficiaires pour l'établissement sont les suivants :

- synergies entre la plateforme Proxiimed et les plateformes technologiques de Grenoble INP – UGA ;
- accès facilité aux moyens de la plateforme et expertises pour des start-ups issues de nos recherches ;
- existence d'un accélérateur industriel qui pourra être un partenaire pour répondre à des appels à projets de recherche et pour élaborer des référentiels de formations sur les métiers émergents ;
- dynamique collaborative du projet permettant de mener des projets de recherche dans nos domaines d'expertises.

Il est proposé que l'établissement engage dans le projet 50 k€ en 2024 et 50 k€ en 2025.

La structure serait créée début avril.

**Alice CAPLIER**

En quoi consistera la plateforme ?

**Franck PERRIN**

Il s'agira d'une plateforme regroupant différents moyens industriels. La nature exacte des machines sera définie en fonction des besoins.

**Alice CAPLIER**

Il existe déjà un AMI CMA sur le site sur cette thématique.

**Franck PERRIN**

Il est construit dans le cadre de ce projet.

**Laurent LEFEVRE**

Le tableau de structuration du capital ne semble pas complet. Quel est le rôle de Dassault Systems et de Michelin ? Par ailleurs, quelle est l'implication de nos ministères de tutelle ?

**Franck PERRIN**

Michelin souhaite s'engager dans le domaine de l'imagerie médicale, et Dassault Systems est d'ores et déjà un acteur important du secteur des données de santé.

S'agissant de l'implication de l'État, l'idée est que Proxiimed puisse répondre à des appels à projets.

### **Laurent DAVOUST**

Quels sont les points différenciants par rapport à des acteurs comme Siemens ou Philipps, par exemple ?

### **Franck PERRIN**

Le marché de l'imagerie médicale est aujourd'hui verrouillé par les trois grands acteurs que sont Philipps, Siemens et General Electric ; l'idée n'est pas de concurrencer frontalement ces géants, mais de favoriser la rupture technologique pour servir d'abord des marchés de niche, puis faire émerger des acteurs qui nourrissent une filière appelée à grandir. Nous ne concurrencerons pas Philipps dans deux ans, mais j'espère que ce sera le cas dans dix ans.

### Délibération proposée au CA

« Le conseil d'administration approuve la prise de participation dans le capital social de la Société PROXIIMED, à hauteur de cent mille euros (100 000 €), sur 2 ans à hauteur de 50 000 € en 2024 et 50 000 € en 2025. »

*La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.*

### **Christophe BEGUINET**

J'espère que cette initiative fera école.

## **4. Affaires financières**

### **a. Approbation du compte financier 2023 (présenté en Bureau et en CP) (délibération)**

#### **Hubert HEMART**

La section de fonctionnement enregistre un déficit de 3 198 459 €.

Le patrimoine immobilisé a fait l'objet d'acquisitions de 17,050 M€, portant la valeur brute à la clôture de l'exercice à 317,194 M€.

La valeur nette comptable de l'établissement augmente de 183,2 M€ à 186,6 M€.

La capacité d'autofinancement de l'établissement atteint 1 460 392 €.

2 082 130 € ont été prélevés sur le fonds de roulement sur l'exercice.

Le niveau final de trésorerie atteint 34 812 119 €, pour un fonds de roulement à 23 639 307 €, déterminant un besoin en fonds de roulement de 11 172 811 €.

#### **Alain SCORDEL**

L'écart de 4,3 M€ entre le résultat de 2022 (+1,2 M€) et celui de 2023 (-3,2 M€) s'explique par les éléments suivants :

- détracteurs du résultat :
  - recette exceptionnelle de 2,9 M€ en 2022 suite à l'incendie de 3SR, qui n'est pas constatée en 2023 ;

- augmentation des dépenses pour les fluides (1,5 M€), non compensée par l'État ;
- progression de la masse salariale hors contrat de 3,6 M€ (mesures décidées par l'État, mais pas financées complètement) ;
- dégradation du résultat de 1,2 M€ en lien avec le solde dotation/neutralisation ;
- points positifs :
  - augmentation des recettes pour 1,9 M€ hors impact 3SR ;
  - différence sur les contrats positive de 1 M€ ;
  - amélioration du résultat de 2 M€ par la SCSP supérieure.

Les indicateurs restent tous dans le registre du « feu vert »

La baisse du fonds de roulement est conforme à la décision de l'établissement de l'utiliser pour des investissements spécifiques. Comme les années précédentes, alors que le budget initial prévoyait un résultat négatif (-0,9 M€), le réalisé est positif.

Le poids des charges de personnel passe de 70 % en 2022 à 72 % en 2023.

Le graphique des recettes d'inscription, de la formation continue et de la taxe d'apprentissage met en évidence une croissance des deux premiers indicateurs, et une diminution limitée du troisième.

Les charges de fonctionnement décaissables progressent fortement ; en raison de la tentative d'hacking en fin d'année 2022, de nombreux paiements aux fournisseurs ont été décalés en début d'année 2023.

Par ailleurs, de manière générale, les augmentations de charges ne seront pas pleinement compensées par l'État.

Les dépenses d'investissement atteignent plus de 17 M€ en 2023, certains projets arrivant à terminaison.

La conclusion est la suivante :

- une mise en tension de l'établissement depuis 2 années, avec un résultat de 1,2 M€ en 2022, mais qui intègre une recette exceptionnelle de 2,9 M€ et un résultat négatif de -3,2 M€ en 2023 ;
- un déficit 2023 largement explicable :
  - progression de la dépense d'énergie : 1,5 M€ ;
  - masse salariale revalorisée, mais non financée par la dotation : 1 M€ ;
  - provisions exceptionnelles de 1,4 M€ ;
  - pertes de recettes sur les apprentis (réforme du BUT) : 0,5 M€ ;
- une bonne dynamique de l'établissement sur les quatre années passées : succès aux appels à projets (contrat de 36 à 44 M€ entre 2019 et 2024), forts investissements patrimoniaux et équipements de recherche (8,4 M€ à 17,3 M€ entre 2019 et 2023)
- une santé financière qui reste bonne ;
- un fonds de roulement à 68 jours pour 23,8 M€, qui permet d'envisager les projets futurs avec confiance (le niveau d'alerte du ministère étant fixé à 15 jours).

Au-delà de Grenoble INP – UGA, le modèle de financement de l'ESR se dégrade néanmoins.

Le modèle économique est très particulier. Grenoble INP - UGA récupère 40 % de ses recettes ; l'établissement arrive cependant en limite d'exercice. En outre, les recettes sur projets sont fléchées, et ne génèrent pas de résultat.

### **Bertrand CELSE**

Comme commissaires aux comptes, nous devons nous assurer que les comptes ont été établis conformément aux règles et méthodes comptables applicables à l'établissement et par ailleurs que l'on vous propose tant au niveau du bilan que du compte de résultat des informations fidèles représentant le patrimoine de l'établissement au 31 décembre, et que les opérations menées en 2023 sont réelles.

Notre audit comporte deux étapes.

- Dans une étape intérimaire, nous vérifions le contrôle interne et les systèmes d'information mis à mal l'année dernière suite au piratage.
- Nous entrons davantage dans le détail des comptes à leur clôture. Suite à une petite désorganisation en fin d'année, nous avons mené des tests complémentaires et amendé légèrement le projet présenté.

Les comptes sont certifiés au 31 décembre 2023.

### **Christine GOCHARD**

Les comptes ont été examinés en commission permanente du 22 février 2024, sans appeler de remarques.

#### Délibération proposée au CA

« *Le conseil d'administration approuve la présentation du compte financier.* »

*La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.*

### **Valérie THEROND**

J'ai trouvé vos 39 pages de rapport comptable de très bonne qualité.

#### **b. Admission non-valeur (présenté en CP) (délibération simplifiée)**

## **5. Ressources humaines**

- a. Évolution du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) (présenté en Bureau, CSA et en CP) (délibération simplifiée)**
- b. Actualisation du règlement de gestion des contractuels (présenté en Bureau, CSA et en CP) (délibération simplifiée)**



## 6. Affaires réglementaires

### a. Délégation d'attributions du conseil d'administration à l'administrateur général – cadre général sur la mandature (délibération)

#### Cécile GROS

L'article 9 du décret du 8 mars 2007 de l'Institut polytechnique de Grenoble dispose que :

*« Dans les limites qu'il détermine, le conseil d'administration peut déléguer à l'administrateur général les attributions prévues aux 11°, 12°, 13°, 15°, 17° et 18°*

- *11° Les acquisitions, aliénations et échanges d'immeubles ;*
- *12° Les baux et locations d'immeubles ;*
- *13° L'aliénation de biens mobiliers ;*
- *15° L'acceptation des dons et legs ;*
- *17° Les conventions ;*
- *18° Les actions en justice et les transactions ainsi que le recours à l'arbitrage en cas de litiges nés de l'exécution de contrats passés avec des organismes étrangers. »*

#### A/ DELEGATIONS EN MATIERE FINANCIERE

Le conseil d'administration autorise l'administrateur général :

1. En matière de recettes, à accepter les dons, legs, non chargés pour un montant maximum de 50 000 € HT ;
2. À Accorder des remises gracieuses ou des admissions en non-valeur pour les créances inférieures à 1 500 €.
3. À prendre toutes décisions de sortie d'inventaire de biens mobiliers dont la valeur résiduelle n'excède pas 5 000 € HT ;
4. À prendre toutes décisions de modification du budget dans la limite de 5% des crédits de fonctionnement ouverts au budget d'origine.

En matière de recette, les délégations proposées relèvent du décret de l'établissement et du code de l'éducation. Elles ont pour but de permettre aux membres du CA de passer plus de temps sur les sujets stratégiques.

**B/ DELEGATIONS EN MATIERE REGLEMENTAIRE**

1- Le conseil d'administration délègue l'approbation des contrats, conventions et marchés signés par l'administrateur général :

- Tout contrat et convention de recherche pour un engagement de l'établissement d'un montant maximum de 2 000 000 € HT par contrat.
- Toutes décisions concernant la passation, la notification, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de fournitures, services et travaux conclus :
  - dans le cadre d'une procédure passée sans publicité ni mise en concurrence préalable, lorsqu'une urgence impérieuse résultant de circonstances extérieures et imprévisible, ne permet pas de respecter les délais minimaux exigés par les procédures formalisées (article R2122-1 de la commande publique), quel que soit le montant.
  - dans le cadre d'une procédure formalisée, adaptée ou sans publicité ni mise en concurrence, lorsque le montant total notifié est inférieur à 800 000 mille euros HT.

Lorsque le marché est passé sous la forme d'un accord-cadre avec montant maximum, la délégation est portée à 3,2 millions euros HT sur la durée totale.

L'administrateur a délégation pour signer, quel que soit le montant du marché ou de l'accord-cadre, lorsque les crédits sont inscrits au budget :

- les actes permettant de préciser les modalités d'exécution prévues dans le contrat (ordre de service etc...),
  - les décisions prises après vérifications de conformité (PV de réception, admission, ajournement etc...),
  - les modifications dans les conditions prévues à l'article L2194-1 de la commande publique (avenant).
- Tout autre contrat ou convention pour un engagement de l'établissement d'un Montant maximum de 500 000 € HT par an.

Les délégations en matière réglementaire relèvent également du décret de l'établissement et du code de l'éducation. La partie concernant les marchés et accords-cadres est plus détaillée pour une meilleure gestion de ces actes.

Les actes pris par l'administrateur général par délégation du Conseil d'administration sont portés à la connaissance de ce dernier lors de chaque séance : ce sont les retours sur délégation.

**Christine GOCHARD**

Les délégations proposées s'inscrivent dans la continuité de celles accordées dans la mandature précédente.

2- Le conseil d'administration autorise l'administrateur général :

- À engager toute action en justice pour le compte de l'établissement ;
- À conclure toute transaction pour un montant maximum de 80 000 € HT ;
- À recourir à l'arbitrage en cas de litiges nés de l'exécution de contrats passés avec des organismes tiers étrangers à l'établissement pour un montant maximum de 35 000 € HT.

L'administrateur général rend compte, au 1er Conseil d'administration qui le suit, des décisions prises en vertu de ces délégations.

### Délibération proposée au CA

*« Le conseil d'administration approuve la délégation d'attributions du Conseil d'administration à l'administrateur général, telle que présentée en séance. »*

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **b. Désignation des représentants du conseil d'administration dans les différentes commissions (présenté en CP) (délibération)**

### Commission permanente

#### **Cécile GROS**

L'article 8.3 du règlement intérieur de Grenoble INP – UGA dispose que :

*« La commission permanente est composée des membres élus de l'établissement au conseil d'administration, et d'une ou deux personnalités extérieures ou qualifiées, membres du conseil et désignées par le conseil sur proposition de l'administrateur général, pour la durée de leur mandat au conseil d'administration. »*

### Délibération proposée au CA

*« Le conseil d'administration approuve la désignation de la personnalité extérieure suivante, membre du Conseil d'administration, à la Commission permanente :*

- *Monsieur Jacques GOUDET*

*Son mandat à la Commission permanente s'exercera pour la durée du mandat du conseil d'administration. »*

*La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.*

### Commission CVEC (contribution de vie étudiante et de campus)

#### **Cécile GROS**

Chaque étudiant inscrit en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur s'acquitte de la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), par paiement ou exonération (boursiers, étudiants réfugiés...). La CVEC permet de financer des projets ayant pour objectif de « favoriser l'accueil et l'accompagnement

social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants » (article 12 loi ORE codifié en l'article L841-5 du code de l'éducation).

Selon l'article D841-9 du décret 2019-205 d'application de la loi ORE :

*« La programmation des actions financées par le produit de la contribution de vie étudiante et de campus, les projets, ainsi que le bilan des actions conduites l'année précédente sont votés, chaque année, par le conseil d'administration des établissements [...] après consultation, le cas échéant de la commission des formations et de la vie universitaire. Ils sont transmis pour information au recteur d'académie. »*

À Grenoble INP – UGA, la commission CVEC participe à la construction de cette programmation annuelle :

- porter un avis sur les actions spécifiques portées par Grenoble INP - UGA et sur leur priorisation ;
- participer à l'élaboration du budget prévisionnel concernant l'utilisation des fonds reçus par la CVEC, présenté par la suite au CEVU, puis soumis au vote du Conseil d'administration ;
- participer à l'élaboration du bilan qualitatif et quantitatif de l'utilisation des fonds reçus par la CVEC, présenté par la suite au CEVU puis soumis au vote du Conseil d'administration ;

La CVEC se réunit quatre fois par ans ; la participation en visioconférence est possible.

Elle désigne en son sein des candidats à la CSIE et à la CSE.

### **Cécile GROS**

Les candidats étudiants sont Emmanuelle GIRARD et Dylan BOUDAUD.

#### Délibération proposée au CA

*« Le conseil d'administration approuve la désignation des deux étudiantes suivantes, membres élues du Conseil d'administration, à la Commission CVEC :*

- *Madame Emmanuelle GIRARD ;*
- *Monsieur Dylan BOUDAUD. »*

*La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.*

### **Commissions disciplinaires des usagers et des personnels**

#### **Cécile GROS**

Un vote électronique a été proposé ce jour entre 9 heures et 16 heures pour désigner les membres des commissions disciplinaires des usagers et des personnels ; étaient votants les représentants des collèges professeurs, maîtres de conférences et étudiants.

#### **Marine BRUNET**

Un bug s'étant produit pour le vote des étudiants, je propose de procéder à nouveau à un vote pendant la séance pendant que j'annonce les autres résultats.

Dans la section disciplinaire des usagers, il y avait deux sièges à pourvoir dans le collège des professeurs et assimilés. Marie-Laurence CARON et Bernard PENZ étaient candidats. 80 % des suffrages ont été exprimés. Marie-Laurence CARON obtient 3 voix sur 4 et Bernard PENZ 4 voix sur 4.

Pour le collège des maîtres de conférences et assimilés se présentaient Marion DOHEN et Nicolas RUTY, qui ont tous deux obtenu 5 voix, soit 100 % des suffrages exprimés.

Pour le collège des étudiants, le vote est en cours.

Dans la section disciplinaire des personnels, il y avait 4 sièges à pourvoir parmi les professeurs et assimilés. Se présentaient Marie-Laurence CARON, Laurent DAVOUST, Isabelle SCHANEN et Laurent LEFEVRE. Marie-Laurence CARON a obtenu 4 voix sur 4, Laurent DAVOUST 3 voix sur 4, Isabelle SCHANEN 3 voix sur 4 et Laurent LEFEVRE 3 voix sur 4.

Dans le collège des maîtres de conférences et assimilés se présentaient Eirini SARIGIANNIDOU, Stéphane MANCINI, Oliwia KURTYKA et Christophe PICARD ; tous ont obtenu 4 voix sur 4.

Dans le collège des personnels titulaires et enseignants se présentaient Fanny POINSOTTE et Nicolas RUTY, tous deux élus par 1 voix sur 1 (Fanny POINSOTTE ne votant pas, puisqu'elle appartient au CEVU).

À la présidence de la section disciplinaire des usagers se présentait Marie-Laurence CARON, qui a obtenu 10 voix sur 10 ; Bernard PENZ et Nicolas RUTY ont été élus vice-présidents avec respectivement 10 voix sur 10 et 7 voix sur 10.

Pour la section disciplinaire du personnel, Marie-Laurence CARON a également été élue présidente avec 10 voix sur 10 ; Laurent LEFEVRE a été désigné vice-président avec 10 voix sur 10.

### **Cécile GROS**

Le choix avait été fait de désigner des représentants du CA. Il manquait des candidats dans certains collèges ; des personnes du CEVU ont donc été sollicitées.

### **Marine BRUNET**

Le vote est clos pour le collège des étudiants. 5 votes sur 9 ont été exprimés. Se présentaient Romane DUBOIS (CA), Amel VUSSELIN (CEVU), Laurine BORD (CA) et Victor BORY (CEVU). Tous ont obtenu 5 voix sur 5.

## **7. Retour sur délégations du CA à l'administrateur général (présenté en CP) (pour information)**

### **Cécile GROS**

Les délégations présentées concernent le mandat précédent. Elles sont les suivantes :

- décisions administratives et financières (6) ;
- conventions (27) ;
- conventions internationales (13) ;

- contrats et conventions de recherche (44) ;
- marchés conclus ;
  - marchés notifiés DAFA (11) ;
  - marchés Service Patrimoine (20).

## **8. Recueil des propositions de sujets pour l'ordre du jour du prochain CA (tour de table)**

### **Victor PRELY**

Aurons-nous le temps pour vous proposer des sujets après la séance ?

### **Étienne GHEERAERT**

Oui, bien sûr.

### **Victor PRELY**

La mobilité internationale étudiante n'est pas prise en compte dans le bilan carbone, établi sur la base des dépenses de l'établissement. Or, l'établissement subventionne bien une partie de cette mobilité internationale ; il serait utile de commencer à réfléchir au sujet. Les étudiants sont confrontés à une triple injonction entre la jeunesse qu'ils sont en train de vivre, l'obligation de se rendre à l'étranger pour valider leur diplôme et les problèmes d'émissions de CO2 associés aux transports.

***La séance est levée à 17 heures 48.***